Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Vos réf. : //(corr. S. Valcke)
Réf. CRMS : AA/AH/**BXL30022_633_Raventsein_éclairage**
Annexe : //

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Place Royale et abords. Mise en lumière du front bâti ouest des rues Ravenstein du Coudenberg et de la Montagne de la Cour et renouvellement de l'éclairage public. Avis de principe de la CRMS.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 13/12/2018, nous vous communiquons les remarques formulées par notre Assemblée en sa séance du 6/02/2019 concernant l'objet sous rubrique.

Le contexte

La demande vise le renouvellement de l'éclairage public et la mise en lumière de plusieurs biens qui longent les rues Ravenstein, le Coudenberg et la Montagne de la Cour, entre la rue Baron Horta et la place Royale. Les rues perpendiculaires, Villa Hermosa et Terarken, sont également concernées, y compris l'escalier qui relie cette dernière à la rue Ravenstein.

Le tracé visé est inscrit au PRAS comme axe structurant et le périmètre d'intervention y figure en ZICHEE. La mise en lumière concerne les biens suivants, tous d'intérêt patrimonial:

- *le Palais des Beaux-Arts réalisé entre 1922 et 1929, dû à V. Horta et classé par arrêté du 19/04/1977,*
- *rue Ravenstein, 1-3 : Hôtel Ravenstein - de Clèves classé par arrêté du 27/09/1937,*
- *ancienne pharmacie Delacre sis 64, Coudenberg ; classée par arrêté du 05/09/1996 (arch. Saintenoy 1898-1900),*
- *Old England situé au 2, Montagne de la Cour, classé par arrêté du 30/03/1989,*
- *immeubles et portiques bordant la place Royale, classés par arrêté du 22/12/1951,*
- *Coudenberg, 68 à 78 : maisons bourgeoises de style éclectique, reprises à inventaire du patrimoine architectural.*

Le projet concerne également la statue - fontaine "The whirling ear", œuvre du sculpteur Alexandre Calder tandis que les façades du Mont des Arts du côté du Coudenberg ne sont pas intégrées au projet, ce complexe ayant étant déjà illuminé (projet Jéol).

Cette opération fait l'objet de la tranche conditionnelle n°2 de la mission « aménagement de la Place Royale » à charge de Beliris. Le présent avis de la CRMS est rendu en conclusion des phases préliminaire et d'esquisse. Il a été précédé de plusieurs réunions avec le commanditaire et les auteurs de projet, en présence de la CRMS, la DCP, et les gestionnaires des biens :

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

- 24/04/2018 : réunion du Comité d'accompagnement « tranche conditionnelle n° 2 » organisée par Beliris, avec les auteurs de projet ainsi que les représentants de la Ville de Bruxelles, de la DMS et de la CRMS + secrétariat ;
- 20/06/2018 : avis CRMS sur le projet de réaménagement de la place Royale dans lequel la Commission demande d'introduire une demande de principe sur le volet de la tranche conditionnelle 2 ;
- 13/09/2018 : réunion chez Beliris (CA 2) avec les auteurs de projet et les représentants de la Commission et de la Direction des Monuments et des Sites, du Palais des Beaux-Arts et du MIM, de la Régie des bâtiments et de l'association Mont des Arts. Réunion marquant la fin de la phase d'esquisse ;
- 7/11/2018 : réunion chez Beliris au sujet de l'éclairage de la place Royale en présence des représentants de la CRMS et de la DMS + Beliris et auteur de projet.

La demande

L'éclairage existant se compose d'un éclairage public le long du Coudenberg, du côté des bâtiments concernés, dont la gestion est assurée par Sibelga ainsi que d'un éclairage privé. Celui-ci se décline en quelques dispositifs fixés sur les façades (Delacre), la mise en lumière intérieure (Bozar) jusqu'à des installations très envahissantes (pollution lumineuse sur l'hôtel Ravenstein). L'ensemble est hétéroclite, tant du point de vue des équipements que des propriétés techniques (implantation, orientation, température de couleur,…) d'autant que chaque propriétaire gère ses installations. Le présent projet vise la requalification de l'éclairage public (certains mâts de 11m remplacés par des 6,30m) ainsi que l'éclairage scénographique, réalisé au moyen de mises en lumières différenciées en fonction des typologies et des styles variés des bâtiments :

- BOZAR et MIM conçus comme des figures phares illuminés par un éclairage extérieur rasant, assorti au MIM d'un éclairage par l'intérieur,
- bâtiments (néo-)gothiques éclairés par une lumière en oblique,
- maisons du Coudenberg pas éclairées spécifiquement,
- sculpture de Calder mise en évidence par un éclairage spécifique.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Infographies des principales mises en lumière intégrées au document d'esquisse © ACT & Studio d'urbanisme JP Majot

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Avis CRMS

Le périmètre d'intervention constitue un axe structurant particulièrement emblématique à haute valeur patrimoniale, caractérisé par des bâtiments datant d'époques variées, possédant chacun leur identité architecturale et stylistique, ce qui rend l'intervention à la fois stratégique et complexe. La démarche adoptée par les auteurs de projet consistant à valoriser les spécificités respectives de chacun des ensembles est appréciée et la volonté d'intervenir de manière modeste mérite d'être soulignée.

L'éclairage public du Coudenberg, l'éclairage du Calder, du pignon de l'Hôtel Ravenstein, de la tourelle de la pharmacie Delacre ou encore de la lanterne du MIM, séduisent par leur simplicité et leur délicatesse mettant en évidence des éléments-clés permettant de comprendre la composition de cet axe structurant. La Commission souscrit à ce parti et encourage en particulier l'illumination de l'ensemble néogothique depuis les mâts d'éclairage public. Elle espère que les installations existantes, particulièrement celles que l'on peut qualifier de 'polluantes' pourront être démontées dans les meilleurs délais.

Toutefois, d'autres interventions devraient être plus profondément revues au profit d'un projet moins interventionniste, plus doux et plus respectueux du patrimoine. La CRMS vise particulièrement ici le concept de mise en lumière des deux ensembles Bozar et Mim, qu'elle demande de réorienter pour éviter l'effet bâtiment « repère » mais aussi pour préserver les façades classés (éclairage dramatique, près de 130 appareils seraient fixés sur les façades du BOZAR et de nombreux projecteurs et câblages sur les façades du MIM) .

La CRMS demande donc de renoncer à l'illumination par l'extérieur du MIM et du BOZAR, et de tenir compte des remarques suivantes dans le développement du projet.

* Concernant le ***BOZAR***, une concertation plus approfondie devrait être engagée avec le propriétaire/gestionnaire des lieux et avec l'architecte en charge de la restauration, pour mieux cerner la situation d'origine (examiner les éclairages historiques), le fonctionnement du bâtiment ainsi que les besoins et exigences en termes d'éclairage. Seul l'éclairage intérieur devrait être privilégié, éventuellement assorti d'un accent mis sur l'entrée principale. Quant à l'éclairage du ***passage sous la rue Ravenstein***, il devra être associé à cette réflexion sur le palais des Beaux-Arts après avoir documenté la situation originelle, conçue par Horta.

* A propos du ***MIM***, la mise en œuvre d'un éclairage par l'intérieur tel que proposé paraît très pertinente. La Commission demande d'étudier ce volet plus en détail pour révéler davantage les qualités stylistiques et constructives du bâtiment. Comme pour BOZAR, la Commission demande de préalablement documenter l'éclairage historique et d'étudier, par des photographies d'archives, de quelle manière ce bâtiment, grand magasin à l'origine, était éclairé, ce qui serait utile pour préciser certaines options du projet. Une attention devrait aussi être portée dès à présent sur l'implantation du câblage, surtout au droit des plafonds composés d'une élégante structure métallique.

* Etant donné que l'éclairage de la façade latérale de ***l'hôtel Ravenstein*** est conçu depuis la façade latérale de BOZAR, la CRMS préconise d'abandonner cette installation et de laisser cette façade dans l'ombre.

* De manière générale, une attention devrait être portée aux différents ***paramètres*** (température, luminance, flux, angles,…) dès les prochaines étapes du projet. La CRMS demande d'élaborer et de quantifier le projet en application des normes européennes en vigueur (CIE 150:2003 *'Guide on the*

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

limitation of the effects of obstrusive light from outdoor lighting installations'). Elle suggère aux intervenants d'identifier des projets comparables du point de vue des mises en lumière à atteindre, afin de conforter l'orientation globale avant d'entreprendre des analyses plus pointues.

* A propos de ***l'éclairage public***, la Commission s'interroge sur la hauteur variable des mâts de l'éclairage public. En effet, certains d'entre eux passeront d'une hauteur de 11m à 6,30m et le nombre sera modifié, ce qui produira une discontinuité sur l'ensemble de l'éclairage public. La Commission demande de régler la hauteur des mâts d'éclairage public sur l'ensemble de l'axe de manière à valoriser les séquences urbaines par un éclairage homogène, rythmé et linéaire. De cette manière, l'éclairage public de qualité pourrait également servir aux différents projets ponctuels d'illumination. Une simulation pourrait-elle être réalisée pour évaluer l'impact de ces nouvelles installations ?

* Pour ce qui concerne l'éclairage public de la ***rue Terarken***, la CRMS ne souscrit pas à la projection d'images au moyen d'un projecteur gobo, tel que proposé. Elle suggère d'étudier une matérialisation plus douce des différentes strates historiques (par des atmosphères lumineuses différenciées (par exemple différentes températures de lumière) ?) pour rendre plus lisible cette situation particulière.

* De plus, puisque l'attention est focalisée sur le flanc 'haut de la ville' dans le cadre du présent projet, la CRMS recommande de poursuivre la réflexion déjà entamée par les auteurs de projet concernant la relation avec l'autre côté de la rue (côté ***Mont des Arts***).

* Enfin, l'espace public de la ***rue Baron Horta***, devra faire l'objet d'une attention particulière en terme d'atmosphère et d'intensité lumineuse, en tenant compte du nouveau Siège de BNP Paribas Fortis, en construction. La future illumination de ses façades devrait être connue et devra, au besoin, être ajustée en fonction des normes précitées, pour éviter tout « effet de surenchère » (se concerter avec la Ville de Bruxelles).

EN CONCLUSION,

La CRMS encourage la poursuite des réflexions en :

- concentrant les propositions à quelques intentions fortes : éclairage public, éclairage destiné à mettre en valeur quelques ouvrages remarquables (tourelle, lanterne, bretèche, pignon), ;
- privilégiant l'éclairage de l'intérieur pour les deux bâtiments marquants l'axe : BOZAR et MIM ;
- évaluant l'impact de la mise en lumière par des analyses/comparaisons et en précisant davantage les aspects plus techniques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : S. Valcke, F. Boelens /
BUP-DU : S. Buelinckx
BELIRIS : Direction Infrastructure de Transport : M. André Vital - Rue du Progrès, 56 – 1210 Bruxelles

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00